

## **COMMUNE DE LARNAGE**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 03-04-2018**

#### **I- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

#### **II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

##### **1°-Vote du compte administratif 2017 pour la commune**

###### **Section de fonctionnement**

Les dépenses s'élèvent à 497254.96€ et les recettes s'élèvent à 626655.59€.

L'excédent de clôture de l'année 2017 est de 137 526.52€

###### **Section investissement**

Les dépenses s'élèvent à 356966.76€ et les recettes s'élèvent à 592772.56€. L'excédent de l'année 2017 est de 235805.80€, le déficit de clôture de l'année 2016 est de 259 095.60€ d'où un déficit de clôture de l'année 2017 de 23289.80€

##### **2°-Vote des taux d'imposition : aucune augmentation des taux**

Le taux de la Taxe d'habitation est de 9%, le taux de la taxe foncière bâti est de 15%, le taux de la taxe foncière non bâti est de 67%.

##### **3°-Vote du Budget 2018 commune**

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour la somme de 633 638.72€

En section d'investissement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour la somme de 675 184.80€

##### **4°-Vote du compte administratif 2017 pour l'assainissement**

###### **Section de fonctionnement**

Les dépenses s'élèvent à 79281.86€ et les recettes s'élèvent à 75962.59€.

L'excédent de clôture de 2016 était de 21932.72€ d'où un excédent de clôture fin 2017 de 18613.54€

###### **Section d'investissement**

Les dépenses s'élèvent à 80362.25€ et les recettes s'élèvent à 93149.96€ d'où un excédent de clôture de 33335.13€

##### **5°-Vote du Budget 2018 assainissement**

En section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour la somme de 81345.39€.

En section d'investissement : le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour la somme de 61649.54€.

##### **6°-Révision du loyer de la pizzeria**

Le loyer mensuel est porté à 200€.

**7°-Autorisation donnée au maire pour signer** une convention pour servitude de passage de canalisations sur une propriété privée.

##### **8°-Tarifs de la garderie**

A compter du 01-09-2018 changement de tarifs

Pour les enfants domiciliés sur les communes de Larnage-Crozes :

150€ tarif pour 1 enfant

200€ tarif pour 2 enfants

250€ tarif pour 3 enfants

Pour les enfants domiciliés hors commune :

180€ tarif pour 1 enfant

230€ tarif pour 2 enfants

280€ tarif pour 3 enfants

Garderie occasionnelle 50€ sans limitation de durée.

### **9-Réglementation des dérogations scolaires**

La commission scolaire a travaillé sur les conditions d'inscription des enfants hors commune dans les classes du regroupement pédagogique intercommunal. Cette réglementation a été validée par le conseil municipal.

### **10°-Restaurant scolaire**

A compter du 1-09-2018 les tarifs de la cantine augmentent :

-prix d'un repas par enfant domicilié sur les communes de Larnage ou Crozes : 4.50€

-prix d'un repas par enfant hors commune : 4.70€

-prix d'un repas adulte : 5.20€

### **11°-Aménagement salle la fabrique**

Des rideaux-stores vont être installés à la salle la fabrique, une demande de subvention est adressée au conseil départemental. Le coût de cette installation est de 8130€HT.

### **12°-Avenants local technique**

Les avenants s'élèvent à 29050€HT

**13°-Les travaux de la bibliothèque s'élèvent à 292500€HT.** Le conseil municipal approuve l'avant-projet définitif.

## **III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

### **Rapport des commissions**

### **Questions diverses**

-La TDV aura lieu le 1<sup>er</sup> juin. La commune de Larnage met à disposition son camion et un agent pour récupérer les écoliers à Buis les Baronnie.

Séance levée à 23H

Le Maire

Max Osternaud